

Est-ce que la Commission Gendron sur la situation de la langue française au Québec a consulté le gouvernement fédéral, au cours de son mandat, ou tout au moins, avant de présenter son rapport final?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas à ma connaissance, monsieur le président.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le gouvernement compte-t-il intervenir, s'il s'avérait que les recommandations de ce rapport vont à l'encontre de la Constitution, ou tout au moins, de la loi sur les langues officielles?

M. Trudeau: Monsieur le président, il s'agit d'une question assez hypothétique, mais je crois que la réponse est évidente par elle-même. Si les recommandations viennent à l'encontre de la Constitution elles ne seront pas applicables.

QUÉBEC—LE RAPPORT DE LA COMMISSION GENDRON—
ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE S'IL FERA UNE
DÉCLARATION

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il est disposé à faire une déclaration relative aux recommandations de la Commission Gendron?

M. Trudeau: Monsieur le président, il faudrait quand même que j'attende, comme les autres députés, que le rapport soit publié.

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Pourrait-il éclairer la Chambre sur son interprétation du mot «national» dans l'expression «une langue nationale» utilisée par la Commission?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question, posée en ces termes, soit recevable, car l'honorable député invite le très honorable premier ministre à donner une opinion sur la signification d'un mot.

* * *

RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES TECHNICIENS D'ASCENSEURS—LES
MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Compte tenu de la crise nationale qui affecte présentement les unités de logement sur le plan des coûts, de la pénurie et de l'économie du pays, qu'est-ce que le gouvernement et le premier ministre ont l'intention de faire pour aider aux négociations en vue du règlement de la grève interminable et ininterrompue des techniciens d'ascenseurs qui affecte toutes les facettes de l'économie canadienne? Cette grève est devenue une crise pour ce qui est des pénuries de logement et de la santé et du bien-être en général de la population canadienne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le député aimerait que je passe la balle au ministre du Travail.

M. Stanfield: Certainement.

Questions orales

Une voix: Allez-y.

M. Trudeau: Il ne semble pas vouloir que je le fasse.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Si le premier ministre ne veut pas répondre à cette question...

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: ...je vais la poser au ministre des Finances.

Une voix: Il ne voudra ou ne pourra pas répondre.

M. Woolliams: Étant donné le refus du premier ministre de répondre, et comme la grève dure depuis des mois sans que le gouvernement fédéral soit intervenu, prendra-t-il sur lui de s'en occuper et d'intervenir?

Des voix: Bravo!

Une voix: Expliquez-vous.

M. Hees: Rien de personnel, John.

M. Woolliams: Le ministre pourrait-il consulter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le ministre du Travail, le ministre de la Consommation et des Corporations ainsi que le ministre d'État responsable de l'habitation pour essayer de mettre fin à cette grève dont souffre l'économie du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Nord sait sûrement que sa question au ministre des Finances, posée en ces termes, est irrecevable.

M. Woolliams: Puis-je l'adresser au ministre du Travail?

Des voix: Bravo!

Une voix: Il est à peu près temps.

Des voix: Règlement.

Une voix: Pas de réponse; pas de gouvernement.

M. Nielsen: Parlez-en à votre chef.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement fédéral n'a rien fait pour intervenir dans cette grève qui coûte \$250,000 par jour aux contribuables, le ministre du Travail rencontrerait-il maintenant les parties en cause, ou les premiers ministres des provinces, pour mettre fin à une grève dont souffrent non seulement l'économie mais aussi la santé et le bien-être des Canadiens?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il n'est pas exact de dire que nous n'avons rien fait. En réalité, le gouvernement ne dispose strictement d'aucun pouvoir pour intervenir dans cette grève.

Une voix: Racontez-nous-en une autre.

M. Munro (Hamilton-Est): La question relève exclusivement de la compétence provinciale. J'ai quand même signalé au gouvernement de l'Ontario les conséquences graves d'une grève d'aussi longue durée et je lui a fait part de notre intérêt. Ce geste, par le fait même, laisse à entendre que si le gouvernement est d'avis que nous pouvons lui être utiles, bien que nous n'ayons rien à y voir, il pourrait demander nos services; mais il ne l'a pas fait.